

COMMUNE DE OGNES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S - 14/06/2016

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Présidente,

Etaient présents : Karine LEGRAND, Alain SAVARZEIX, Alain CRUYPELINCK, Emmanuel TORREZ, Sylvie MULLER, Catherine CRAMPON.

Etaient Absentes : Aurélie BAUDRY, Sophie IP, Corinne CHARBUIIS

1. Attribution des bons alimentaires et de chauffage :

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration que des aides sont attribués aux personnes de plus de 60 ans non imposables sur le revenu.

Pour rappel, en 2015 les Bons alimentaires (18 € pour une personne seule et 37 € pour un couple) ont été distribués en juillet puis l'aide chauffage et eau a été virée directement sur les compte bancaires des personnes concernées en décembre (167 € pour une personne seule et 235 € pour un couple).

Suite à la demande de M. Torrez, Mme la Présidente informe que ces aides ont représenté de 2 411.06 €.

Cette année, huit personnes seules et quatre couples sont concernés par ces aides.

Après avoir étudié les marges d'action de cette commission, il a été décidé est d'augmenter, pour l'année 2016, les aides versées, à savoir :

- Bon alimentaire : 50 € versés en deux fois (25 € en juillet et 25 € en octobre) pour une personne seule et 80 € versés en deux fois également (40 € en juillet et 40 € en octobre) pour un couple, en précisant et insistant sur la date limite de validité fixée au 31 décembre 2016.
- Aide chauffage et eau : 175 € pour une personne seule et 240 € pour un couple, payée par mandat administratif en novembre.

Proposition validé par l'ensemble des membres du CCAS.

2. Préparation du repas des seniors :

Cette année le repas des seniors aura lieu le premier week-end de décembre.

Madame la Présidente informe avoir eu des retours dans l'ensemble positifs concernant le repas de l'année dernière, tout comme pour l'animation et les colis distribués en fin d'année.

Elle propose aux membres du CCAS que chacun se renseigne durant l'été afin de finaliser cette organisation lors de la prochaine réunion.

3. Décision modificative :

La trésorerie nous a fait part d'une erreur qui a été faite sur le budget primitif 2016. En effet, un don de 30 € a été reçu en 2015 et a été inclus dans le résultat global de fonctionnement à la place de la section investissement. Madame la Présidente demande donc l'autorisation de prendre une décision modificative afin de régulariser cette écriture comptable.

Demande acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.

